

Rencontre-débat

Face à la précarité, au chômage,
aux délocalisations,
**une sécurité économique et sociale
est-elle encore possible ?**
À partir de là,
« Quelles alternatives ? »

Mercredi 9 mai 2007

à 20 h à la Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux - Grenoble

Avec Claude Debons,
Syndicaliste, acteur du mouvement social
et membre de la Fondation Copernic

Rencontres avec Attac-Isère

Dans le cadre des actions d'information des citoyens sur le Manifeste d'Attac, Attac-Isère organise des rencontres de 18 h 30 à 20 h 30

Dates et thèmes abordés

- **26 avril 2007** - Intervention citoyenne : démocratie renouvelée (1)
- **3 mai 2007** - Produire pour qui, pour quoi, comment ? Besoins sociaux et environnement (2)
- **10 mai 2007** - Vive l'impôt = dette maîtrisée (1)
- **24 mai 2007** - Délocalisations : alibi ou réalité ? (1)
- **31 mai 2007** - Concurrence généralisée ou solidarité mondiale ? (1)
- **7 juin 2007** - Services publics ; le patrimoine de ceux qui n'ont pas de patrimoine (3)

Lieux

- (1) Restaurant « La Bon'Heure » : 65, avenue Alsace-Lorraine à Grenoble
- (2) Le Tonneau de Diogène : place Notre Dame à Grenoble
- (3) Antigone : 22, rue des Violettes à Grenoble

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE / Boîte vocale : 04 76 47 32 81
Site internet : www.local.attac.org/attac.38 / Email : attac38@attac.org
Permanences : MDA les mercredis a.m. et café le Glacier à Grenoble, 18h-20h



attac-isère

Les délocalisations : alibi ou réalité ?

Les délocalisations c'est quoi ?

Lorsqu'une entreprise investit à l'étranger pour produire les biens ou les services qu'elle produisait auparavant sur le territoire national, qu'elle ferme son site et licencie, c'est une **délocalisation directe** et bien visible.

Mais il y a des délocalisations plus insidieuses et **indirectes** lorsqu'une entreprise préfère s'approvisionner auprès de fournisseurs étrangers aux tarifs inférieurs à la place d'anciens fournisseurs nationaux, ou est contrainte, par son donneur d'ordre, de le faire ou de produire une partie de ses biens à l'étranger.

Historique

Les délocalisations de productions débutent dès la fin de la décennie 1970 ; sont touchés ensuite le secteur des services et de la recherche et du développement. Elles concernent maintenant l'ensemble des grands secteurs productifs quand elles sont techniquement possibles et financièrement rentables.

La déréglementation bancaire et la libéralisation des marchés de capitaux au milieu de la décennie 80 ont accentué ce processus.

Dans les années 2000, les délocalisations vers les pays du Sud et de l'Est s'accroissent et frappent les secteurs jusqu'alors épargnés. Après la chaussure, l'habillement, l'alimentation, ce phénomène s'étend (en Isère : Normabarre, Polimeri, Freescale, ...).

En 2004, d'après la CNUCED, 39 % des grands groupes européens ont délocalisé une partie de leurs activités de services et 44 % ont l'intention de le faire dans les années à venir.

Diverses études prévoient leur extension. Selon une enquête menée par la Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) auprès des grands groupes transnationaux, la Chine devrait devenir le premier lieu d'implantation de leurs activités de recherche.

Si les études montrent que les délocalisations directes n'ont pas un impact massif sur l'emploi (environ 10 % du chômage), l'ensemble des productions délocalisées pèsent fortement sur l'emploi, en nombre et en diversité, et sur l'ensemble de la vie sociale (régions sinistrées), avec pour autre conséquence la perte du savoir faire.

Alors alibi...

Elles sont le fer de lance des attaques contre les salaires, les conditions de travail et le Code du travail : pour les libéraux, c'est une manière de justifier la flexibilité du contrat de travail, la mobilité des ménages, la TVA sociale, la « lourdeur administrative » de l'État en invoquant le coût salarial et le chantage à l'emploi.

« Se réapproprié ensemble l'avenir du monde »

...et réalité

Les délocalisations ne sont qu'une des conséquences du développement de la « mondialisation libérale ». Elles ne constituent que la partie visible de l'iceberg des restructurations permanentes auxquelles se livrent les entreprises soumises à la loi du profit au seul bénéfice des actionnaires toujours plus exigeants.

Filialisation, externalisation (informatique, comptabilité, centre d'appel,...), fermeture, sous-traitance, entraînent les salariés dans un tourbillon incessant qui engendre l'insécurité et affaiblit leurs capacités de riposte. Cette folle compétitivité implique dumping social et fiscal : moins d'impôts pour les entreprises, moins de cotisations sociales patronales, rabotage des acquis sociaux (durée et conditions de travail notamment).

La réponse : la relocalisation, oui, mais avec quelles mesures ?

La relocalisation répond à trois défis :

1°/ L'arrêt de la dévalorisation généralisée du travail humain. La mise en concurrence des systèmes fiscaux, sociaux, écologiques et démocratiques conduisent à une régression générale des droits collectifs.

2°/ Le droit des peuples, notamment à la souveraineté alimentaire, suppose la reconquête de l'agriculture vivrière du Sud et de l'agriculture paysanne au Nord et passe par le rejet des diktats des transnationales de l'agro-alimentaire.

3°/ La relocalisation de l'économie s'impose face à l'accroissement des transports de marchandises, causes de nuisances environnementales et de gaspillage d'énergies, non renouvelables et en voie d'épuisement.

Dans ce cadre, des « outils politiques » existent :

1°/ Les tarifications douanières. L'abandon du dogme du libre-échange avec la mise en place de politiques douanières modulables en réponse aux exigences citées : emploi, impact sur l'environnement, satisfaction des besoins sociaux et redéfinition des rapports Nord-Sud.

2°/ L'harmonisation progressive des systèmes sociaux, fiscaux et environnementaux. Elle doit être un préalable à la libéralisation des capitaux, des services et des marchandises qui mettent ces systèmes en concurrence et nivellent les exigences sociales par le bas.

3°/ La reconquête des services publics et leur extension (notamment le logement) devraient participer à cette relocalisation de l'économie.

Des expériences de relocalisation de l'économie et de sa démocratisation se retrouvent aussi dans des formes d'« économie solidaire » ou d'« économie alternative », par exemple, les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). Des aides publiques en faveur d'une politique volontariste de développement respectueuse des hommes et de l'environnement devraient être imposées pour soutenir de telles initiatives.

Une sécurité économique et sociale face au pouvoir des actionnaires

Les politiques néolibérales ont abouti à un nouveau partage de la richesse produite entre salaires et profits, beaucoup plus défavorable aux travailleurs. De plus, le marché du travail est désormais celui de l'emploi précaire et flexible. Et les rémunérations astronomiques versées aux dirigeants ont scellé leur alliance avec les actionnaires. Les délocalisations vers les pays à main-d'œuvre bon marché et socialement peu protégée, concourent au nivellement par le bas des systèmes sociaux.

Pour rompre avec ces politiques néolibérales, et aller vers une réelle réduction des inégalités, Attac propose :

En France

Une meilleure répartition des richesses entre les salaires et les profits grâce :

- à la fixation d'un écart maximal entre les revenus des gestionnaires et ceux des salariés les moins rémunérés, et à la suppression des stock-options ;
- à la limitation des écarts de salaires dans les entreprises et l'égalité hommes-femmes pour un travail équivalent ;
- à la surtaxation des bénéfices distribués aux actionnaires et à la diminution de l'imposition des bénéfices réinvestis localement ;
- au rétablissement d'une forte progressivité de l'impôt direct ;
- **à la continuité des salaires et droits sociaux** pendant la ou les périodes de chômage financés par un fonds de solidarité interprofessionnel ;

La création d'emplois grâce :

- au partage du travail par la réduction du temps de travail ;
- au soutien d'initiatives de relocalisation des activités ;
- à une politique d'économie d'énergie (réhabilitation de l'immobilier, ...) ;
- au développement des énergies renouvelables et à la relance du logement social ;
- au secteur non marchand : services publics tels que l'éducation, l'aide aux personnes âgées, la petite enfance, ... ;
- à l'économie sociale et solidaire pour répondre aux besoins collectifs et rompre avec le principe de l'économie capitaliste ;
- à l'interdiction d'embauche à temps partiel, et de transformation de temps complet en temps partiel du fait de l'employeur (sinon pénalisation).

En Europe

- reconnaissance du droit de grève européen et interdiction du lock-out (fermeture provisoire d'une entreprise décidée par l'employeur) ;
- pouvoirs accrus pour les Comités d'entreprises européens (CEE) et représentation obligatoire des salariés dans les conseils d'administration (CA) des groupes ;
- instauration d'une « responsabilité économique et sociale » des grandes entreprises vis-à-vis des salariés de leurs sous-traitants ;
- abrogation de la directive dite « Bolkestein » (libéralisation des services).